



Rendez-vous au cœur des jardins de pierre...

Le Printemps des cimetières
 Quatrième édition
 Dimanche 19 mai 2019

Dossier d'inscription

à retourner complété et signé avant le **vendredi 08 mars 2019**.

Organisateur

Ces informations sont utilisées par Patrimoine Aurhalpin afin de vous transmettre les différents éléments de communication et vous informer de l'avancée de votre dossier d'inscription. Elles ne sont ni publiées ni communiquées à une tierce personne.

Structure :

Nom de la structure :

Responsable :

Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Personne contact en charge de l'organisation de l'événement (si différent du responsable) :

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Charte du participant

Chaque organisateur du *Printemps des cimetières* s'engage à :

- Assurer la gratuité de la totalité des animations organisées dans le cadre de cet événement ;
- Être en possession d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité ;
- Avoir obtenu une autorisation écrite de la part de la commune gestionnaire du cimetière concerné, dans le cas où l'organisateur n'est pas identique au gestionnaire.
- Assurer la promotion du Printemps des cimetières en amont de l'événement ;
- Utiliser les éléments de communication fournis par Patrimoine Aurhalpin, et respecter la charte graphique de l'événement ;
- Relayer la communication de l'événement via son site internet et les réseaux sociaux ;
- Mobiliser les forces vives des structures organisatrices et être présent en nombre suffisant le jour de l'événement pour assurer les visites et gérer les flux de visiteurs ;
- Respecter la dimension «privée» des cimetières et veiller à la bonne cohabitation entre les familles venues se recueillir et les visiteurs ;
- Se référer au règlement intérieur du cimetière (comportement décent, tenue correcte, etc.).

Patrimoine Aurhalpin s'engage à :

- Fournir à chaque organisateur un lot de **flyers et d'affiches (format A3) génériques** de l'événement, au format papier, imprimé par Patrimoine Aurhalpin ;
- Créer une **carte numérique interactive** sur notre site internet, présentant la totalité des sites et des animations ouverts au public ;
- Fournir un **kit de communication numérique** téléchargeable depuis le site de Patrimoine Aurhalpin comprenant : le logo du *Printemps des cimetières*, le logo de Patrimoine Aurhalpin, les logos des partenaires, un visuel pour Facebook, ...);
- **Communiquer** le plus largement possible sur l'événement global et sur l'ensemble des sites participants **auprès des médias** ;
- Mettre à disposition un **guide pratique** pour aider les organisateurs à préparer au mieux l'événement, téléchargeable sur notre site internet.

En aucun cas Patrimoine Aurhalpin ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation matériel sur les lieux de visite ou en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors de l'événement.

J'ai pris acte de la charte du Printemps des cimetières et je m'engage à la respecter.

Le __ / __ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Liste des pièces à joindre au dossier d'inscription

Pièces obligatoires à nous faire parvenir en format papier ou numérique :

- Les 5 pages du dossier d'inscription
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'organisateur
- Une lettre d'autorisation de la commune gestionnaire du cimetière concerné
(si la commune propriétaire est aussi l'organisateur, le dossier d'inscription fait acte d'autorisation)

Éléments obligatoires à fournir en format numérique uniquement :

- Le logo de la structure organisatrice, ainsi que ceux de vos partenaires pour l'organisation de l'événement, à fournir en format jpeg. Attention à la bonne qualité des images (300 dpi conseillé).
- Photographies du cimetière ou d'éléments remarquables présents dans ce dernier.
(nb : si un nom est clairement visible sur une sépulture présente sur la photographie, il est important de s'assurer que la famille donne son accord à l'utilisation de cette image.)

Signature

Le dossier d'inscription est à retourner complété et signé avant le **vendredi 08 mars 2019**.

Je soussigné(e),, participe au *Printemps des cimetières*, certifie avoir pris connaissance de la Charte du participant et m'engage à respecter ses fondamentaux et à tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement du *Printemps des cimetières*.

Le __ / __ / _____,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Nos coordonnées :



Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 72 41 94 47

contact@patrimoineaurhalpin.org - www.patrimoineaurhalpin.org

L'adhésion n'est pas obligatoire pour participer au Printemps des cimetières.

Adhérent :

Ces informations sont utilisées par Patrimoine Aurhalpin afin de vous transmettre les différents éléments de communication et vous informer des actions de notre association. Elles ne sont ni publiées ni communiquées à une tierce personne.

Nature de l'adhérent :

Association/Fondation Entreprise Individuel Collectivité territoriale Etablissement public

Structure

Nom de la structure / de l'adhérent :

Responsable : Fonction :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Personne destinataire des courriers (si différente du contact ci-dessus) :

Mme M Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Informations publiques à mettre en ligne sur le site internet :

Ces informations seront publiées sur notre site internet. La transmission de ces informations est laissée à votre libre choix.

Je souhaite utiliser les mêmes informations que celles communiquées dans la rubrique adhérent ci-dessus.

Nom de la structure :

Personne contact :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

J'autorise Patrimoine Aurhalpin à publier les informations ci-dessus sur son site internet.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à contact@patrimoineaurhalpin.org.

désire adhérer à Patrimoine Aurhalpin

et vous prie de trouver ci-joint sa cotisation annuelle (45 euros) par chèque à l'ordre de Patrimoine Aurhalpin.

et vous prie de lui adresser une facture pour paiement par mandat administratif.

Je désire un reçu : oui non

Date :/...../..... Signature :

*Pour adhérer à notre association, merci de nous retourner ce bulletin complété par courrier postal à l'adresse de Lyon.
Si vous le souhaitez, vous pouvez également remplir le formulaire d'adhésion et effectuer le règlement directement depuis notre site internet
www.patrimoineaurhalpin.org/adhérer.*